

# éditorial

## LE CINÉMA AU SECOURS DU PATRIMOINE ?

**Q**uel est le point commun entre *Un Amour de Swann*, le film de Volker Schlöndorff, *Le Colonel Chabert* d'Yves Angelo, *Ridicule* de Patrice Leconte, *Les Liaisons dangereuses* de Stephen Frears, *Marie-Antoinette* de Sofia Coppola ou encore le téléfilm *L'Allée du roi* de Nina Companeez ? Tous ont été tournés en partie à Champs-sur-Marne, un château construit à l'orée du XVIII<sup>e</sup> siècle, réaménagé au XIX<sup>e</sup> par la famille de banquiers Cahen d'Anvers, cédé en 1935 à l'État qui vient d'en achever la restauration et le remeublement du rez-de-chaussée (lire p. 86). Des trésors comme celui-ci, l'État en possède beaucoup. Plus d'une cinquantaine figure dans le catalogue

de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (Apie).

On y trouve des tribunaux comme la cour d'appel de Lyon ou le palais de justice de Poitiers, des hôpitaux comme l'Institut national du sport ou l'Institut des jeunes sourds de Paris, des haras comme ceux d'Angers ou de Rodez, des villas comme la Villa Arson à Nice ou la Villa Savoye de Le Corbusier à Poissy. Avec plus de deux



Tournage du téléfilm *Isabelle disparue*, de Bernard Stora, au château de Fléchères en 2011 (©MARC SIMONET-LENGLART).

cents autres lieux exceptionnels à son actif, celle-ci dépend du Centre des Monuments nationaux (CMN) qui facture 5500 euros la journée pour un long métrage et plus de 8000 euros pour un plateau d'émission télé. Ces tournages dans les lieux publics génèrent à eux seuls plus de dix millions d'euros par an. La commission nationale du Film France, soutenue par le Centre national du cinéma et de l'image animée, annonce pour sa part dix-huit mille cent soixante-quatre lieux possibles de tournage. Sur son site, il vous suffit de taper la zone géographique, le type de décor ou la localisation pour trouver l'abbaye, l'arboretum, la bastide, le calvaire, le donjon, le pigeonnier ou le viaduc désiré. « Il ne faut pas oublier les conseils régionaux comme celui notre région, rappelle Marc Simonet-Langlart, le propriétaire des châteaux de Cormatin et de Fléchères (lire p. 56). Fier de ses liens avec l'histoire du cinéma [les usines Lumière étaient à Lyon, ndlr], il subventionne les productions pour qu'elles viennent tourner en Rhône-Alpes. Les négociations ont ensuite lieu directement entre la production et le propriétaire des lieux. » Dans les lieux privés, les tarifs tournent autour de 1000 à 2000 euros la journée de préparation ou de tournage. « Ce sont des aides ponctuelles qui nous rendent bien service, complète Marc Simonet-Langlart. Les 30000 euros du tournage d'*Isabelle disparue*, téléfilm de Bernard Stora, nous a permis de payer le chauffage central de Fléchères, ceux de La Marquise des ombres d'Édouard Niermans ou La Religieuse de Guillaume Nicloux ont aidé pour la restauration des fresques. » Contrairement aux idées reçues concernant les dégradations liées aux lourdes équipes techniques, il précise même que « ni les meubles, ni les dorures n'ont été abîmés. À partir de leurs impératifs, il faut définir les règles en amont et travailler en bonne intelligence ». À ces conditions, le cinéma pourrait bien devenir le complément indispensable aux visites guidées et autres produits dérivés pour soutenir le patrimoine français. **GUY BOYER ET AXELLE CORTY**